

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection constituée pour le recrutement par voie contractuelle pour les Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi d'un technicien e recherche et formation classe normale, branche d'activité professionnelle B, organisé par L'Université du Littoral Côte d'Opale.

Le Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris en application des articles L352-1 à L352-6 du Code Général de la Fonction Publique ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement constituée pour le recrutement par voie contractuelle pour les Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi d'un Technicien-ne en chimie et sciences physiques, organisé par L'Université du Littoral Côte d'Opale, est composée ainsi qu'il suit :

Virginie LALLOUETTE, Directrice adjointe des Ressources Humaines, Université Littoral Côte d'Opale
Fabrice CAZIER, Responsable du Centre Commun de Mesures, Université Littoral Côte d'Opale
Marie-Pierre LEVANT, Technicienne de laboratoire / Responsable laboratoire de physique et chimie, Rectorat de l'académie de Lille
Gaëlle VANDENBROUCQUE, Référente handicap des personnels, Université Littoral Côte d'Opale

Article 2 : Le Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Dunkerque, le 09 mai 2023

Le Président de l'Université
du Littoral Côte d'Opale




Hassane SADOK